



PREAVIS MUNICIPAL – N° 09 / 2022

Conseil communal du 12 décembre 2022

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité soumet le budget 2023 à l'approbation du Conseil communal.

Le budget se base sur l'arrêté d'imposition adopté par le Conseil communal dans sa séance du 10 octobre 2022, soit un taux d'imposition de 74 % de l'impôt cantonal de base.

Le budget présenté est déficitaire en raison des travaux de rénovation importants du réseau routier communal.

2. EXPLICATIONS DES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE BUDGET 2022 ET 2023

2.2 Autorités

Autorités

100.300.02	+ 8'000.-	Le budget est ajusté selon les résultats effectifs des comptes 2021 relatifs aux traitements de la Municipalité. En effet, les projets en cours nécessitent un travail supplémentaire important.
------------	-----------	--

2.2 Administration générale

Administration générale

110.301.00	+ 8'285.-	Ce compte est le reflet de la somme des salaires du Greffe, de la Bourse, de la bibliothèque, de la conciergerie et de l'adjointe au Greffe. Les charges sociales sont également impactées par ce changement. La somme de CHF 30'255.- est imputée à l'interne pour l'entretien du collège et pour le contrôle des habitants (110.490.01)
------------	-----------	---



110.311.01	+ 9'000.-	Augmentation des charges pour l'achat de matériel informatique pour la Municipalité et l'Administration afin d'améliorer la sécurité informatique des données traitées.
110.317.00	+ 3'000.-	Augmentation des charges pour inclure l'inauguration du nouveau complexe communal.
110.318.10	+ 4'000.-	Augmentation des charges liées aux travaux du PECC qui débutera dans le courant 2023.
110.351.00	+ 7'159.-	Selon budget qui nous est transmis par la DGMR.

2.2 Finances

Impôts

210.330.00	+ 10'000.-	Au vu des charges pour impôts impayés par certains citoyens, nous avons augmenté le montant prévu à cet effet.
210.400.01	+ 30'000.-	Avec la hausse effective du point d'impôt et l'augmentation de la population, les recettes prévues ont été augmentées.
210.400.02	+ 20'000.-	L'impôt sur la fortune a été revu à la hausse à la suite des résultats du dernier exercice.
210.401.03	+ 3'500.-	L'impôt complémentaire sur les immeubles a été revu à la hausse à la suite des résultats du dernier exercice.
210.402.00	+ 15'000.-	L'impôt foncier a été revu à la hausse à la suite des nombreuses nouvelles évaluations fiscales en cours à la suite des projets construits et terminés.
210.409.00	+ 15'000.-	Les impôts récupérés après défalcation ont été revus à la hausse suite aux résultats du dernier exercice.

Service de la dette

221.322.17	+ 1'300.-	Les charges liées à l'emprunt pour l'Eglise et la place des sports ont été revues à la hausse car l'emprunt négocié à un taux de 0% arrive à échéance à la fin du 3 ^{ème} trimestre 2023.
------------	-----------	--



221.322.94	- 14'500.-	Charges de l'emprunt pour le solde de la construction du nouveau collège revues à la baisse suite à la consolidation financière de la partie bâtie sous chiffre 221.322.95.
221.322.95	+ 13'113.-	Charges pour l'emprunt à 10 ans négocié à 0,9% pour le complexe communal (partie bâtie).
Péréquation		
222.352.00	+ 41'749.-	L'alimentation du fonds de péréquation a été ajusté selon l'estimation des acomptes de péréquation fournis par le canton.
222.452.00	+ 33'956.-	Le retour du fonds de péréquation a été adapté selon l'estimation fournie par le canton.
222.452.01	+ 81'014.-	Le revenu des dépenses thématiques a été adapté selon l'estimation fournie par le canton.
222.452.03	+ 100'000.-	Le revenu des dépenses thématiques de l'année 2022 a été estimé.

2.3 Domaines et bâtiments

Terrains

310.331.20	- 15'700.-	L'amortissement obligatoire a été revu à la baisse à la suite des coûts effectifs de cet investissement qui ont été moins importants que prévu.
------------	------------	---

Grande salle

351.331.06	- 10'000.-	Amortissement obligatoire terminé.
351.331.10	- 10'000.-	Amortissement obligatoire terminé.
351.331.11	- 9'000.-	Amortissement obligatoire terminé.
351.427.01	+8'750.-	Augmentation des revenus estimés pour la location pour les nouvelles classes de l'ASIRE.

Four à pain

353.314.00	- 13'500.-	Charges d'entretien courant à la suite des travaux effectués en 2022.
------------	------------	---

Bâtiment de la Balance

354.314.01	- 5'000.-	Charges d'entretien courant pour les appartements.
------------	-----------	--



Collège

Epautheyres

357.314.00	+ 25'000.-	Entretien courant pour 2KCHF et 33KCHF pour la place de jeu.
------------	------------	--

Collège Nonfoux

358.314.00	+ 3'568.-	Réfections principales prévues en 2022 mais réserve de 5KCHF s'il reste des aménagements à prévoir.
------------	-----------	---

358.427.00	- 6'200.-	Prévision de location sur 8 mois au lieu de 12.
------------	-----------	---

Eglise

359.314.00	+ 11'500.-	1KCHF d'entretien courant et 12KCHF pour les travaux prévus.
------------	------------	--

Complexe

Admin/voirie/PC

Les comptes de charges et de produits relatifs au complexe communal ont été créés et sont basés sur les estimations en fonction des informations actuellement en notre possession.

L'amortissement obligatoire du bâtiment de CHF 123'333.33 est en partie imputé sur les routes pour les locaux de voirie (50%) et la protection civile pour l'abri PC (30%).

2.4 Travaux

Travaux – administration

400.301.00	+ 49'448.-	Ce compte est le reflet de la somme des salaires des employés de voirie actuels, les auxiliaires de déchetterie ainsi qu'un nouveau poste à 100% de concierge (dès le 1 ^{er} juillet 2023) pour le complexe communal dont 70% de la charge sera refacturé à l'ASIRE via le compte 400.436.00. Les charges sociales sont augmentées par conséquence.
------------	------------	--

Service de l'urbanisme

420.318.05	+ 10'000.-	Les charges ont été revues à la hausse en prévision des modifications du PGA et une réserve pour les frais d'avocats conseils.
------------	------------	--

420.352.00	+ 5'000.-	Le budget a été adapté selon les dossiers en cours.
------------	-----------	---



Routes et chemins

430.312.00	- 8'500.-	Les charges ont été revues à la baisse à la suite des économies induites par le projet LED en cours.
430.314.00	+ 525'000.-	50KCHF d'entretien courant et 550KCHF pour rénovations prévues dans le cadre de la RC 401.
430.314.02	- 3'000.-	Les charges ont été revues à la baisse.
430.314.03	- 4'200.-	Les charges ont été revues à la baisse.
430.316.00	- 6'000.-	Loyer du local de voirie alloué aux routes seulement sur 4 mois en vue du déménagement.
430.318.00	- 5'000.-	Les charges ont été revues à la baisse.
430.331.20	+ 9'500.-	Amortissement obligatoire du passage de l'éclairage public au LED.
430.390.03	+ 61'666.67	Amortissement obligatoire du complexe communal – partie route (50%)

Parcs et Cimetières

440.314.00	+ 7'000.-	Charges prévues pour désaffectation du cimetière pour 11KCHF.
------------	-----------	---

Réseaux EC + EU et épuration

460.301.01	- 4'650.-	Les charges ont été revues à la baisse.
460.311.00	- 4'000.-	Les charges ont été revues à la baisse.
460.312.00	+ 5'000.-	Adaptation des tarifs de l'énergie.
460.314.00	+ 5'000.-	Augmentation de charge pour l'entretien des canalisations.
460.318.05	+ 4'000.-	Les charges ont été revues à la hausse.
460.331.24	+ 4'400.-	Début de l'amortissement obligatoire pour le traitement des micropolluants de la STEP d'Yverdon.
460.331.25	+ 13'333.33	Début de l'amortissement obligatoire pour le séparatif de Monteilly.



460.434.00	+ 18'000.-	Les revenus ont été revus à la hausse avec les nouveaux logements.
460.434.01	+ 5'000.-	Les revenus ont été revus à la hausse avec les nouveaux logements.
460.434.02	- 6'000.-	Les revenus des taxes ont été ajustés.

2.5 Instruction publique et culte

Enseignement primaire et secondaire

520.351.04	+28'609.46	ASIRE, participation à l'écolage, CHF 541.86/hab.
520.366.00	+ 24'070.03	ASIRE, participation aux frais de transport, CHF 111.23/hab.

2.6 Police

Réforme policière

610.351.00	+4'158.-	Hausse des charges selon décompte provisoire de l'estimation fournie par le canton.
------------	----------	---

Protection civile

660.390.03	+37'000.-	Amortissement obligatoire du complexe communal – partie PC (30%)
------------	-----------	--

2.7 Sécurité sociale

Prévoyance sociale cantonale

720.351.10	- 105'493.-	Le montant de la facture sociale a été adapté selon les estimations fournies par le canton.
720.352.02	+ 40'000.-	Les charges ont été revues à la hausse selon le budget de l'EFAJE.

Santé publique

730.311.00	+ 15'000.-	Achat prévu de quatre défibrillateurs.
------------	------------	--



2.8 Services industriels

Services des eaux

810.311.00	- 5'000.-	Les charges ont été revues à la baisse pour l'achat des compteurs.
810.314.00	- 10'200.-	Il est prévu de remplacer de la tuyauterie à la source des Luchères et l'achat de vannes de concession.
810.434.00	+ 15'000.-	Evaluation à la hausse en fonction des dossiers en cours.
810.434.02	+ 3'000.-	Evaluation à la hausse en fonction des dossiers en cours.
810.435.00	+ 15'000.-	Evaluation à la hausse en fonction des résultats de l'exercice précédent.



3. RESULTAT

Le récapitulatif du budget 2023 se présente comme suit :

Recettes totales	CHF 5'021'825.67
Charges totales	CHF 5'420'899.17
Excédent de charges	CHF 399'073.50

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

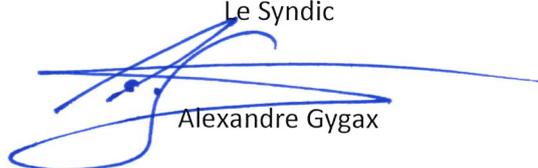
vu le préavis municipal N° 09 / 2022

considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

où le rapport de la commission de gestion et finances,

d é c i d e

- **d'approver** le budget 2023 tel que présenté.

Le Syndic

Alexandre Gygax



La Secrétaire

Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance 31.10.2022

Municipal responsable : Alexandre Gygax

Annexe : Budget 2023